

# Institutions, démocratie et subsidiarité

Résolution n°16/1

## Propositions pour améliorer les coopérations transfrontalières

*Résolution n°16/1, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 13 mars 2016 à Lille et reconduite par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 8 septembre 2019 à Montpellier.*

Considérant que les frontières sont des lignes virtuelles, délimitant des systèmes juridiques, et instituées au gré de l'Histoire ;

Observant que les rôles et les effets des frontières ont fortement évolué, mais ont toujours consisté, avec plus ou moins de contraintes selon les époques, en des séparations nationales (identité nationale définie par le territoire), économiques (restrictions des libertés d'échanger et de circuler) et administratives (exercice de juridictions différentes), Réaffirmant les principes fédéralistes des JE-France, et particulièrement le principe de subsidiarité; ce principe confère la responsabilité de l'action publique à la plus petite entité administrative capable de résoudre le problème de manière autonome et démocratique à l'intérieur de sa juridiction ;

Réaffirmant l'attachement des fédéralistes au marché unique et aux libertés de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, au sein de la fédération européenne, nécessaires au développement des coopérations transfrontalières ;

Les Jeunes Européens - France estiment que les coopérations transfrontalières sont essentielles pour poursuivre la construction européenne et fédérale, c'est-à-dire pour abolir les frontières internes culturelles et économiques ainsi que pour pallier les incompatibilités administratives locales dues aux différences juridiques entre les administrations locales situées de part et d'autre de la frontière.

# Institutions, démocratie et subsidiarité

Résolution n°16/1

## Cependant ils observent et dénoncent :

- Un retour du nationalisme, de la construction de murs et des contrôles aux frontières intérieures de l'UE, régressions d'autant plus préoccupantes qu'elles mettent à mal les acquis européens ;
- La vulnérabilité des projets de coopération d'initiative locale face à un contexte politique défavorable, en particulier dans le cas des coopérations avec des pays extérieurs à l'UE ;
- Qu'un manque d'implication, d'information ou de communication entre toutes les parties prenantes (finançant ou non les projets) entraîne des discordances avec les besoins locaux ;
- Qu'une gestion administrative défailante ou trop complexe, que des différences entre des échelons administratifs n'ayant pas forcément les mêmes compétences enrayent le bon développement des coopérations et la conduite efficace des projets locaux transfrontaliers ;
- Que les intentions des responsables politiques locaux ne sont parfois pas suivies de réalisations concrètes à la hauteur des ambitions affichées ;
- Que l'octroi et l'attribution des subventions (programme Interreg) n'est pas toujours en adéquation avec l'objectif de créer une véritable solidarité européenne et locale ;
- Que certaines questions juridiques restent en suspens dans les cas où une harmonisation est impossible selon le principe de subsidiarité.

## Pour pallier toutes ces défaillances,

### les Jeunes Européens - France appellent donc à :

- Réaffirmer la nécessaire transformation des frontières nationales internes à l'Union européenne en des frontières administratives qui ne préjugent pas de l'identité des citoyens puisque celle-ci est multiple et non plus systématiquement liée au territoire national ;
- Maintenir les quatre libertés de circulation au sein du marché unique de la fédération, et plus particulièrement celle des personnes, en réalisant les politiques communes éventuellement nécessaires à l'harmonisation des normes ;
- Soutenir par tous les moyens les coopérations transfrontalières d'initiative locale visant à pallier les incompatibilités fonctionnelles entre les administrations locales séparées par une frontière ;

# Institutions, démocratie et subsidiarité

## Résolution n°16/1

- Accomplir la nécessaire décentralisation de l'Etat afin d'accorder, selon le principe de subsidiarité, plus de compétences et d'autonomie locale aux collectivités territoriales qui n'ont pas encore les pouvoirs juridiques de réaliser par elles-mêmes les projets de coopération transfrontalière ;
- Maintenir le principe efficace du triple NO afin de concentrer les efforts sur les acteurs existants : limiter les nouveaux financements (s'appuyer sur les programmes existants), limiter la création de nouvelles institutions (ne pas complexifier le système administratif), limiter l'instauration de nouvelles réglementations (ne pas complexifier l'environnement juridique).

## **Les Jeunes Européens - France pensent que les coopérations transfrontalières doivent se développer en :**

- Encourageant et soutenant les projets de coopérations transfrontalières de tous les acteurs publics et privés et plus particulièrement ceux des TPE, PME, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, structures d'éducation, et associations, par exemple au moyen d'incitations juridiques et fiscales ;
- Prenant pour modèle et source d'inspiration les réussites pour maximiser la performance et l'utilisation de l'argent public (population cible, réponse et identification du besoin) - soutenant prioritairement des projets précis, ciblés, de taille locale, répondant à un besoin clairement identifié au préalable et d'initiative locale dans une approche ascendante ;
- S'assurant d'un plein engagement des parties prenantes sur tout le projet et d'un environnement de confiance mutuelle sans lequel une coopération volontaire ne peut aboutir ;
- Favorisant des modèles de coopérations et des partenariats transfrontaliers innovants, tels que des jumelages transfrontaliers, lorsque l'environnement politique n'est pas propice à une coopération transfrontalière, notamment dans le cas des frontières avec les pays candidats à l'entrée dans l'UE.

# Institutions, démocratie et subsidiarité

Résolution n°16/1

**Suite aux récents évènements, les Jeunes Européens - France exhortent :**

- Les citoyens européens à ne pas se réfugier dans le nationalisme et à continuer à bâtir des coopérations au-delà des frontières, de manière autonome et volontaire, sur des projets entrepreneuriaux, institutionnels, culturels et associatifs ;
- Les gouvernements nationaux et les institutions européennes à rétablir immédiatement et garantir la liberté de circulation sans contrôle aux frontières intérieures de l'Union européenne, et ce, pour garantir les libertés fondamentales de l'UE ainsi que la viabilité des coopérations transfrontalières actuelles et futures.